



INVITATION

Tous unis dans la lutte contre la pandémie Séance de vaccination professionnels de santé

Les Président(e)s des Ordres des professions de santé, les Président(e)s des Unions Régionales des Professionnels de santé libéraux, les Président(e)s et les Délégué(e)s des Fédérations d'établissements de santé publics et privés se feront vacciner, en présence de l'Agence Régionale de Santé :

Judi 7 janvier à 20 heures
CHU Dijon Bourgogne
Amphithéâtre de Dermatologie – Hall C
Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
21000 Dijon
(Entrée 1 – Bâtiment administratif)

C'est une initiative collective pour inciter l'ensemble des professionnels à se faire vacciner. A noter le caractère inédit de ce regroupement solidaire et symbolique.

Déroulé de la soirée

- 19h30 : accueil des participants et de la presse
- 20h00 : mots d'accueil – 5 prises de parole courtes : CHU, les Ordres, les URPS, les Fédérations et l'ARS
- 20h15 : vaccination des représentants de chaque ordre / URPS / fédérations des professionnels de santé par différentes équipes mixtes du CHU et des professions libérales
- 20h45 : Foire aux questions

COMMUNIQUE

Depuis presque une année, les professionnels de santé et les établissements que nous représentons ont fait face à la pandémie. Nos concitoyens subissent la maladie, les contraintes et les conséquences sociales et économiques de la COVID-19.

En ce début de 2021, nous accueillons avec un grand espoir l'autorisation de mise sur le marché des premiers vaccins et les premières livraisons dans les plateformes hospitalières.

Les 50 000 doses reçues à ce jour permettent d'entamer la vaccination dans les EHPAD, et pour les professionnels de santé et hospitaliers.

D'ores et déjà, des centres de vaccination sont ouverts, comme à Dijon, dans les établissements hospitaliers, mais aussi à l'initiative des professionnels de santé libéraux.

D'autres ouvriront très vite, également sous l'égide des collectivités territoriales, dans tous les territoires de la région, afin de pourvoir à la vaccination des professionnels de santé de plus de 50 ans (ou atteints de comorbidités), de l'ensemble des personnels des établissements, des sapeurs-pompiers et des aides à domicile.

Cette organisation sera indispensable pour passer aux phases suivantes, fin janvier avec les personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile, puis ensuite avec l'ensemble des professionnels et la population générale.

Si les mesures d'ordre public et les gestes barrière ont prouvé leur efficacité pour freiner la pandémie et que les pratiques thérapeutiques se sont améliorées pour mieux prendre en charge nos patients, nous sommes convaincus aujourd'hui que seule l'immunité collective que procure une large campagne vaccinale permettra d'éradiquer le COVID-19.

Le vaccin aujourd'hui mis sur le marché et acquis par les pouvoirs publics, comme les vaccins qui seront prochainement autorisés présentent toutes les garanties de sécurité et d'efficacité attestées par les normes françaises et européennes.

Il est administré par des médecins, et en leur présence par des infirmiers, après une consultation médicale individuelle qui permet d'éliminer les contre-indications et de recueillir le consentement éclairé du patient.

Se faire vacciner aujourd'hui, pour les professionnels de santé, c'est se protéger, c'est protéger ses proches, protéger ses patients et participer à l'éradication du coronavirus.

C'est pourquoi, attestant de notre engagement, nous nous ferons vacciner jeudi 7 janvier au CHU de Dijon

Nous pourrons à cette occasion répondre aux questions de la presse.

Unions Régionales des Professions de santé :

URPS médecins libéraux,

URPS infirmiers libéraux,

URPS Orthophonistes,
URPS orthoptistes,
URPS Biologistes,
URPS Pharmaciens,
URPS Pédicures Podologues,
URPS Sage Femmes,
URPS Chirugiens-dentistes,
URPS Masseurs Kinésithérapeutes,

Ordres des professions de santé :

Conseil de l'ordre des Médecins,
Conseil de l'ordre des Infirmiers,
Conseil de l'ordre des Masseurs Kinésithérapeutes,
Conseil de l'ordre des Pharmaciens,
Conseil de l'ordre des Sage Femmes,
Conseil de l'ordre des Chirugiens-dentistes,
Conseil de l'ordre des Pédicures Podologues,

Fédérations d'établissements de santé :

Fédération Hospitalière de France BFC (FHF),
Fédération des Etablissements d'hospitalisation et d'aide à la personne privée non
lucratifs (FEHAP),
Unicancer (CGFL),
Fédération Hospitalière privée (FHP),
Fédération Nationale de l'Hospitalisation à domicile (FNEHAD),

CHU de DIJON,
ARS

Contact presse : service Communication CHU Dijon Bourgogne
03.80.29.57.46
Communication@chu-dijon.fr